

Par e-mail : lorin.altermatt@efv.admin.ch et nora.sieber@efv.admin.ch

Berne, le lundi 29 novembre 2021

Consultation : modification de la loi sur les finances (réduction de l'endettement lié au coronavirus)

Mesdames, Messieurs,

Vous nous avez invités à prendre position sur le projet mis en consultation susmentionné. Nous vous remercions de nous avoir ainsi donné l'occasion d'exprimer notre opinion.

Réduire la dette de manière économiquement et socialement acceptable

Au cours des 18 derniers mois, le Conseil fédéral et le Parlement ont conjointement décidé de mesures visant à endiguer la pandémie de COVID-19. Afin d'en atténuer les conséquences sanitaires, économiques et sociales, d'importantes dépenses ont été nécessaires (dites dettes liées au coronavirus). Le Centre a toujours soutenu ces dépenses et a notamment été, au Parlement, l'instigateur déterminant de l'élaboration d'un train de mesures de soutien global en faveur de l'économie.

Ces dépenses importantes n'ont été possibles que grâce au budget financier solide dont dispose la Suisse. L'application systématique du frein à l'endettement à partir de 2003 a permis de réduire fortement la dette du pays. Le Centre se déclare favorable au principe du frein à l'endettement et entend s'y tenir à l'avenir également. C'est pourquoi le Centre est fondamentalement en faveur de la compensation des dépenses engagées pour faire face à la pandémie de COVID-19, cela notamment dans l'optique de la solidarité intergénérationnelle. Toutefois, le Centre s'engage clairement en faveur d'une réduction socialement et économiquement acceptable des dettes liées au coronavirus.

Tirer parti d'une situation de départ positive – proposition prudente conforme au principe de la solidarité intergénérationnelle

Le Centre soutient l'approche du Conseil fédéral consistant à utiliser les distributions supplémentaires de la BNS également pour la réduction de la dette. Celle-ci est conforme à une proposition déposée par le Centre à la Commission des finances du Conseil des États, conduit à des allocations correctes sur le plan de la politique financière et contribue en outre efficacement à la réduction de la dette.

Du fait de la conception légale, dite asymétrique, du frein à l'endettement, la Suisse est parvenue, ces dernières années, à réduire massivement ses dettes, lesquelles sont passées de plus de 130 milliards de francs en 2005 à près de 97 milliards de francs en 2019. Le Centre se prononce donc clairement en faveur d'une mise à profit de cette situation initiale positive et d'une réduction des dettes liées au coronavirus conformément à la variante 2 proposée par le Conseil fédéral.

À la différence de la variante 2 du Conseil fédéral, le Centre ne propose toutefois qu'une « compensation » partielle des dettes liées au coronavirus au moyen du compte de compensation « virtuel » – après tout, il ne s'agit pas d'économies effectives, mais uniquement de dépenses non effectuées, qui auraient en principe été possibles depuis 2003 sous le régime du frein à l'endettement.

Une compensation partielle des dettes liées au coronavirus, par exemple à hauteur de deux tiers, aurait en outre l'avantage de laisser sur le compte de compensation une certaine « marge de sécurité » pour les risques futurs tels que l'évolution démographique, la transformation numérique ou le changement climatique. Cette manière de procéder impliquerait qu'une partie, par exemple un tiers, des dettes liées au coronavirus soit néanmoins résorbée via le compte d'amortissement dans le cadre de futurs boucllements financiers positifs. Le Centre se prononce toutefois clairement en faveur d'une prolongation des délais fixés pour cette réduction. Cette solution laisse à la Confédération une grande marge de manœuvre en matière de politique financière pour l'avenir et respecte la solidarité intergénérationnelle.

Le Centre rejette la variante 1 proposée par le Conseil fédéral. Celle-ci affecterait trop longtemps la politique financière de la Confédération et entraînerait des débats inutiles en matière de politique de répartition.

Le Centre Suisse

sig. Gerhard Pfister
Président du Centre Suisse

sig. Gianna Luzio
Secrétaire générale du Centre Suisse